

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 11 |
| Présents            | 10 |
| Représentés         | 1  |
| Votants             | 11 |
| Exprimés            | 11 |
| Pour                | 11 |
| Contre              | 0  |

## COMMUNE DE MARVAL

### Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal  
du 24 avril 2026

Délibération n° 21/2026  
portant sur l'affectation du résultat  
Budget Communal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 24 avril 2026 à 20h, selon convocation en date du 16 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Vicky PRECIGOUT étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT – Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLANT – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Représentée : - Marie LINET par Dominique BERTRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du budget communal ;

Après avoir entendu le CFU 2025 ;

Considérant les éléments suivants :

- le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de 1 133 010.05 €

- le résultat d'investissement au 31/12/2025 de – 100 323.52 €

la section d'investissement présente un besoin de financement de 100 323.52€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats de la façon suivante :

- 100 323.53 € affectés à la section d'investissement (1068)
- 1 032 686.53 € repris en section de fonctionnement (002 recettes)
- 6 681.15 € repris en section d'investissement (001 dépenses).

Fait à MARVAL, le 24 avril 2026

Vicky PRECIGOUT,  
Secrétaire de séance



Régis de SOLMS,  
Maire

